

Le grand bal de la reine
Marguerite faict devant
le Roy, la Reine, ,
Madame, le dimanche
26 aoust . En faveur de
M. le [...]

Fassardi, François (15..-16..). Le grand bal de la reine Marguerite fait devant le Roy, la Reine, , Madame, le dimanche 26 aoust . En faveur de M. le duc de Pastrana, ambassadeur extraordinaire, pour les alliances de France , d'Espagne. Par F. Fassardi. 1612.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

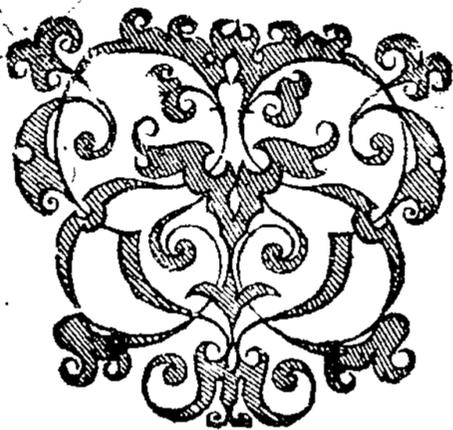
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

LE
GRAND BAL DE LA
REINE MARGVERITE,

*FAICT DEVANT LE ROY, la
REINE, & MADAME, le Dimanche
26. Aoust.*

En faueur de M. le Duc de PASTRANA,
Ambassadeur extraordinaire, pour les
Alliances de France & d'Espagne.

Par F. FASSARDI.



A LYON,
Par Ionas Gautherin.

M. DC. XII.

Avec Permission.

+

3

LE GRAND BAL DE LA
REINE MARGVERITE.

Faict devant le Roy, la Reine, & Madame.



A REINE MARGVERITE voulut donner & faire voir au Duc de Pastrana, le grand Bal, auquel assisterent le Roy, la Reine, Madame, & les autres Princesses.

La Sale estoit entourée de grands degres en forme d'Amphitheatre, ou estoient assies toutes les Dames de la Cour. Il y auoit sur la Cheminée vn grand Daiz de drap d'or, au dessus duquel estoient les chaires du Roy, de la Reyne, & de Madame. Celle de la Reyne estoit au milieu des deux autres. A main droicte du Roy se voyoient assises sur des formes assez hautes, Madame la Princesse de Conty, Madame la Comtesse de Soissons, Madame la Duchesse de Guyse, & Madamoiselle de Vandosme.

Le Duc de PASTRANA, & l'Ambassadeur ordinaire estoient en vn siege vn peu plus bas, ensemble les deux Freres du Duc, & autres Seigneurs de sa suite. Du costé de Madame estoit assise la REYNE MARGVERITE, apres elle les deux Damoiselles d'Aumalle; & derriere la chaire de la REYNE MARGVERITE, l'Ambassatrice d'Angleterre, & Madame de Guercheuille derriere le siege de la REYNE.

Les degrez qui estoient derriere les chaires du Roy, & de la REYNE se voyoient tous pleins de Seigneurs de la Cour, qui n'estoyent parez pour le bal, entre lesquels estoit M. le Duc de Guyse.

LE ROY estoit vestu avec la cappe, la chausse plif.

sée, & le colet à bandes en broderie d'or sur du vert de mer; Le bas de soye de mesme couleur, avec des gros boutons de diamans, tels que ceux qui estoient deuant son courdon bleu, vne chaine de diamãs qui faisoit deux tours; La rocque de velours noir, & la plume blanche.

LA REINE estoit vestuë de noir pourtât vne chaisne de grosses perles sur sa robe, vn fil de perles pour collier, & deux grosses perles en poire pour pédats d'oreille.

MADAME estoit vestuë d'vne robe de satin vert, couuerte de broderie d'or, la queuë ttainante, & la grande manche pendante iusques à terre, doublée de toille d'or. Elle auoit sur sa teste vn grôs bouquet de fleurs d'orpheurerie, plein de diamans: Son moule parfemé de diuers poinçons de diamãs, seuls, & assez gros, & le derriere de sa houppe de fleurs de diamans, & tout le deuant de son corps de grandes enseignes de diamans.

LA REYNE MARGVERITE estoit vestuë d'vne robe de drap d'argent, avec la manche ouuerte en arcade, toute parfemée de roses de diamans, comme le deuant du corps de sa robe. La houppe couuerte de perles, & diamãs & s'õ moule plein de poinçons de diamãs, où pédoiet de grosses perles avec vn collier de gros diamans.

Madame la Princesse de Conty estoit vestuë d'vne robe à vertugalle de drap d'argent, pleine d'yeux de queuë de Paon; La manche de drap d'argent à boüillons, de palines en broderie d'or, & le corps de mesme; Le moule de gaze incarnate rayé d'argent; le deuant de son corps plein de grãdes enseignes de diamãs; la houppe de grosses perles, & de quelques poinçons de diamans. Elle portoit en main vn mouchoir de couleur fait au point d'Espagne.

Madame la Comtesse de Soissons estoit vestuë d'vne robe de satin noir à vertugalle; couuerte de broderie de Iay, la manche de gaze noire rayée d'or; sur icelle deux fort grandes enseignes de diamans, & sur le deuât de son corps

5

corps grande quantité de pierreries.

Madame de Guyse estoit vestuë d'une robe de velours rats vert à vertugalle, escarrée deuant & derriere, toute couverte de broderie d'argent. Le deuant de drap d'or & d'argent façonné. Elle estoit toute couverte de roses de diamans, les manches, reprises de bracelets de roses de diamans, avec vne bordure de grosses perles à dételles. La gorge estoit couverte d'une gaze froncée, parsemée de broderie d'argent; samente de gaze blanche, avec des lacs d'Amour de fil d'argent. Elle se reprenoit à sa houppe, & faisoit deux arcades sur les espaulles, bordées de dentelles de grosses perles. Sa houppe estoit toute parsemée de mesmes perles remplies de diamans, & son moule couuert de six ou sept poinçons de fort gros diamans seuls; La fraize close à grands passements, comme les autres deux precedentes.

Madamoiselle de Vandosme estoit parée d'une robe de drap d'argent à vertugalle. La mente de gaze blanche rayée d'argent: les manches, & deuant du corps remplis d'enseignes de diamans; La houppe de grosses perles en poire, entremeslées de gros diamans pendants, & attachées par le haut seulement; Son moule plein de diamans en poinçons, avec vne fraize close.

Les deux Damoiselles d'Aumalle estoient vestues de drap d'argent façonné d'or. L'une d'icelles portoit vne mente de gaze blanche rayée d'argent, & auoit les mâches pleines de bracelets de pierreries, le colier de diamans, & de perles, de meisme que la houppe, avec vn grand bouquet de fleurs d'orpheuterie pleine de diamans.

Les Damoiselles de la REYNE estoient toutes vestuës de drap d'argent, & diuersement enrichies.

L'Ambassatrice d'Angleterre estoit vestuë d'une robe de drap d'argent à fleurs, le corps, & les manches couverte, de bades de broderie d'or & d'argent enrichies de pierreries.

Toutes les autres Dames estoient parées fort richement, & de diuerses façons.

Les Seigneurs de la Cour qui s'y treuuerent estoient presque tous vestus de ceste façon. Ils portoyent le collet & les chausses plissées à bandes, couuertes de broderie d'or, & d'argent; La cappe de mesme, chargée de boutons de pierrerie aussi bien que leurs manches, & le deuant du Collet; La toque de velours noir, avec le cordon plein d'enseignes de diamants, & la mule de broderie, conforme à l'habit.

Les violons estoient en grand nombre sur vn Theatre qu'on leur auoit dressé, sur le bout de la porte de la sale par ou l'on entroit.

Ils commencerent à iouer les branles sur les six heures du soir. Le Roy commença le premier branle avec Madame, suiui de tous les Princes, & Seigneurs parez, lesquels menoyent les Princesses, & Dames, marchans sans obseruatió d'aucun rag, ainseló qu'ils se ioignoient.

Ce premier brále acheué, le Roy se remit en sa chaire & la REYNE commanda à M. le Cheualier de Guyse, de commencer à danser des courantes: Ce qu'il fit avec Madamoiselle de Vandosme.

Aprés les Courantes, la REYNE fit danser les Canaries à Madame avec M. le Marquis d'Elbœuf. Ce qu'elle fit avec tant de grace, & d'assurance, qu'elle se faisoit admirer de tous, & principalement des Ambassadeurs, & autres Seigneurs Espagnols, qui demurerent tousiours debout, durant le temps que Madame dansa.

Monsieur de Bressieux, commença des gaillardes avec Madamoiselle d'Aumalle, qui s'en alla prendre M. le Duc de PASTRANA, lequel dansa la gaillarde de fort belle disposition, avec le manteau & l'espée.

Le Duc estoit vestu de noir; le pourpoint, & le haut de chausse de taffetas; le coulet de senteur noir, decouppé à grandes taillades, le manteau noir, & long, doublé de

7

de farge de seigneur, le bas noir, le soulier de marroquin renuersé, l'espée, & la ceinture noire, les iarretieres avec de la dentelle d'argent, le chapeau sans panache, avec vn cordon de crespé. Tous les autres seigneurs Espagnols de sa suite, estoient la plus part vestus de noir, & paréz de chaisnes d'or & de pierreries.

Il s'en alla prédre en dásant Madame la Princesse de Conty, laquelle prit le second frere du Duc, qui apres auoir dansé avec l'espée & le manteau, alla prendre Madame de Guyse, qui prit le ieune frere du Duc. Iceluy apres auoir dansé côme les autres deux, alla prédre Mademoiselle de Vadosme, qui prit M. le Cheualier de Guyse.

Cependant l'Ambassadeur ordinaire alla flechir le genouil deuant la REINE pour la prier de faire que Madame prit le Duc de PASTRANA: Tellement que Monsieur le Cheualier de Guyse ayant pris Madame, Elle alla prendre le Duc de PASTRANA, lequel l'accompagna iusques au bout de la sale avec l'Ambassadeur ordinaire qui se retira. Le Duc de PASTRANA estant demeuré seul avec Madame tousiours teste nuë, il fit en mesme temps que Madame vne grande reuerence au ROY & la REYNE; & apres se tournant deuers Madame, il luy en fit vne fort basse, mettant presque le genouil en terre. Cela faict, il s'arresta tout court, & attendit que Madame commençast à danser, laquelle il suiuit tousiours par derriere dansant de fort bonne grace, & tousiours teste nue.

Quand Madame eust acheué de danser, & se fut retirée à son siege, le Duc continua à danser tout seul, & en dansant alla prendre la REYNE MARGVERITE, qui s'excusa, le priant de treuuer bon, qu'elle luy donnat à sa place Mademoiselle d'Aumalle, Ce que le Duc accepta tres-volontiers, & apres auoir dansé avec elle il se retira. Elle alla prendre vn seigneur Espagnol, Cheualier de saint Iaques, lequel prit Mademoiselle d'Anet. A la priere de la REYNE MARGVERITE elle prit vn Gentil-
hom

a homme Prouençal, appelé M. d'Antibou, qu'on auoit choisi parmi toute la troupe, pour estre fort dispos à la danse. Ce Gentil-homme dansa vne gaillarde par haut à Caprioles, & entrechats, avec vne belle disposition, & vne autre avec Mademoiselle de Fontaine Chalau-dray: Apres luy dansa M. le Marquis de Rhosni.

Les gaillardes acheuées la REYNE commada à MADAME de recommencer vn branle avec le Duc de PASTRANA. Ce qu'elle fit, suiuite de Monsieur le Prince de Ioinuille qui menoit Madame la Contesse de Soissons, & les Seigneurs parés les autres Princesses, & Dames; parmy eux estoit le second frere du Duc de Pastrana, qui menoit la Contesse de Rochefoucault, belle Dame, & qui estoit vestue d'une robe de satin incarnat à fleurs d'or, la teste, & le deuant de la robe couuerte de pier-eries. Durant tout le temps que le Duc de Pastrana dansa avec Madame, il ne la prit iamais par la main, ains seulement par le bout de sa grãde mãche pẽdãte. Le branle acheuẽ il ramena Madame en sa place, où l'ayãt remise, il luy dit *Que c'estoit la derniere fois qu'il esperoit d'auoir l'honneur de danser avec la Princesse d'Espagne sa Maistresse.*

Cela fait il se remit en sa place, & peu de temps apres Monsieur le Prince Ioinuille luy fut dire de la part de la REINE MARGVERITE s'il vouloit prendre la peine de s'en aller faire collatiõ, & pour cet effect passer à la salle prochaine, où elle estoit preparée. Ce qu'il accepta.

A ceste collation assisterent le ROY, la REINE, MADAME, & tous les autres Seigneurs & Dames.

C'estoit merueille d'en voir l'appareil, les raretez, & les somptuositez vrayement Royales, outre le nombre infiny, & presque incroyable de vaisselle d'or, & d'argent qui s'y voyoit laquelle on pouuoit plustost regarder que priser; Aussi est-ce le propre de ceste grande PRINCESSE parmy toutes les vertus dont elle est embellie de che-rir particulièrement celle de la Liberalite.

F I N.

